Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 027-212702997-20241216-272992440-DE

Nº 27.299.24/40

DATE DE CONVOCATION

09 Décembre 2024

MAIRIE DE GRAVIGNY

DÉPARTEMENT DE L'EURI CANTON EVREUX NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 22 Votants 25

Objet:

Projets 2025 – Demande de Financement Etat

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal Lecoq, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Xavier LORDET à Mr Marcel VANOT Mr Pascal DOAT à Mme Florence PIQUET Mr Manuel CRETOT à David PERREAU

Absents:

Mme Jocelyne DUCHESNE Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Florence PIQUET

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 027-212702997-20241216-272992440-DE

Rapport de présentation:

Pour pouvoir prétendre aux financements de l'État via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Fonds Vert, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et autre dispositif étatique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les projets.

Pour 2025, en plus des dossiers reportés, il est proposé de déposer des demandes de financement pour les dossiers suivants :

- Vidéoprotection : complément du dispositif actuel avec l'installation de caméras, par exemple : près de la Maladrerie, sur le futur espace intergénérationnel et sur le parcours des cheminements doux. Ce projet devrait comporter environ 5 caméras pour un coût 50 000 € HT environ. Une demande sera faite au titre de la DETR et du FIPD
- DECI: finalisation de la création de cuves enterrées 2 nécessitent une étude plus approfondie quant à la contenance donc le coût ne sera pas le même que le montant initial. Le dossier déposé au titre du Fonds Vert sera complété.
- Rénovation Point Accueil Jeunes : un dossier sera déposé pour la réfection de la toiture, le changement des menuiseries et la rénovation intérieure. Le chiffrage des travaux est en cours. Une demande de financement à la CAF sera également réalisée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire du 25 novembre 2024 concernant le règlement de ces dispositifs pour 2025

Considérant les projets qui seront inscrits au budget 2025 de la ville

Considérant qu'il convient de trouver des financements pour maintenir l'équilibre de nos finances communales,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

<u>Article 1^{er}</u> : d'APPROUVER la réalisation des projets présentés cidessous, à savoir :

- Vidéoprotection : complément du dispositif actuel avec l'installation de caméras. Ce projet devrait comporter environ 5 caméras. Une demande sera faite au titre de la DETR et du FIPD
- DECI: finalisation de la création de cuves enterrées 2 nécessitent une étude plus approfondie quant à la contenance donc le cout ne sera pas le même que le montant initial. Le dossier déposé au titre du Fonds Vert sera complété.

Rénovation Point Accueil Jeun pour la réfection de la toiture, le publié le ment des menuiseries et la rénovation intér D : 027-212702997-20241216-272992440-DE travaux est en cours. Une demande de financement à la

Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024

CAF sera également réalisée.

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter les financements de l'État au titre de l'ensemble des dispositifs et des subventions auprès de les cofinanceurs éligibles

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

